



JUDO CLUB LAGNY PLESSIS

Inscriptions 2023-2024



**Débutant, novice ou confirmé,
n'hésitez pas à vous inscrire à un sport convivial et bienveillant.**

Pour les petits à partir de 4 ans, le **Baby-judo** est parfait pour commencer à découvrir un sport avec d'autres enfants, développer sa motricité et sa sociabilité. Pas de combats, mais beaucoup de roulades, de jeux et de rigoles.

Le cours de **Judo** pour les jeunes et les moins jeunes, est l'endroit idéal si vous débutez totalement ou si vous avez arrêté depuis longtemps. Nos ceintures noires bénévoles vous accueilleront dans un esprit familial et sportif.

Le **Renforcement musculaire** est ouvert à partir de 12 ans pour tous et notamment aux non-judokas : C'est le cours parfait pour se remettre au sport après une longue période d'inactivité et pour garder une bonne santé. Beaucoup de parents de nos jeunes y participent et renforcent ainsi notre esprit club.

Pour tous, **deux cours d'essais gratuits** sont proposés, venez directement au Dojo en jogging.

HORAIRES

Reprise des cours le 4 septembre 2023

LUNDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	16h-17h Débutants		
17h30-18h30 Débutants	17h-18h Niveau 1	17h30-18h30 BabyJudo	17h30-18h30 BabyJudo
18h30-19h30 Niveau 1	18h-19h Niveau 2		18h30-19h30 Niveau 2
19h30-20h30 Renfo M.	19h-20h30 Adultes	19h30-20h30 Renfo M.	19h30-21h Adultes

Dojo : 40 avenue des Templiers, 60330 Lagny-le-sec

Pass'Sport :

Oise : -20€

TARIFS

	Annuelle	En 3 chèques
Baby judo (kimono inclus)	183€	93€ + 50€ + 40€
Judo (2 cours par semaine)	213€	103€ + 60€ + 50€
Renforcement musculaire (2 cours par semaine)	115€	

Licence FFJ incluse

Le **certificat médical obligatoire** devra mentionner, pour le Judo, l'absence de contre-indication à la pratique du Judo en compétition et pour le renforcement musculaire, l'absence de contre-indications à la pratique du sport. Il devra être fourni à l'inscription. Sans celui-ci, la licence ne pourra être demandée. **Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés** : (fiche JCLP + fiche licence + certificat médicale + règlement + Pass'Sport si besoin). **La déduction des Pass'Sport se fera sur présentation du dossier complet** et sera appliquée sur le montant total. L'assurance, l'adhésion annuelle et le 1er trimestre doivent être réglé à l'inscription. **Les chèques des 2eme et 3eme trimestres sont à donner dès le début de l'année. Pas de liquide.** Aucun remboursement total ou partiel ne pourra être effectué.

www.jc-lp.com

